

Comptes de titres financiers inactifs au 31/12/2025

La loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence – dite « Loi Eckert » - est entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

Pour en savoir plus, consultez la publication [Information Loi Eckert – Epargne bancaire](#)

Le nombre de comptes de titres financiers valorisés et inactifs ouverts dans les livres de Crédit Agricole Titres au 31 décembre 2025 est de : 15

Le montant total des avoirs inscrits sur ces comptes est de : 300 105 €

Le nombre de comptes dont les avoirs ont été déposés en 2025 à la Caisse des Dépôts et Consignation est de : 0

Le montant total des avoirs déposés en 2025 à la Caisse des Dépôts et Consignation est de 0,00 €.